

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024/40

Conseil municipal du mardi 8 octobre 2024

Date de convocation du conseil municipal : 4 octobre 2024
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23
Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire de séance : Aurélie GUTIERREZ

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, André BROTTE, Laetitia JOUSSE, Anne-Marie ROZIER, Benoit DUVAL, Sylvie PERRIER, Marie-Agnès MUGNIER, Patrick MARCHAND, Christine MORIN, Didier COQUARD, Aurélie GUTIERREZ, Sébastien BOUCHARD, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Benjamin METELLY, Emeric GEHANT, Béatrice DUMORTIER, Christian RAGEADE,
Membres excusés : Stéphanie BOURGEOIS donne pouvoir à Loïc Barberat, Laurence SPAHR donne pouvoir à Benoit Duval, Eloïse REVOL donne pouvoir à Aurélie Gutierrez, Aurore TOMA donne pouvoir à Danielle Blath

Membres absents : Laurent BEAUPELLET

OBJET : Tarifs des encarts publicitaires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les tarifs communaux sont traditionnellement voté en fin d'année mais qu'afin de pouvoir démarcher des annonceurs pour nos publications municipales, il convient d'en détacher les tarifs publicitaires et de les voter plus tôt.
Pour rappel, les tarifs actuels sont :

ENCARTS PUBLICITAIRES	Livret d'accueil	1/4 page	100 €
		1/2 page	150 €
		1 page entière	190 €
	POL'infos	1/16 page	50 €
		1/8 page	100 €
		1/4 page	150 €
		1/2 page	190 €
		1 page entière	376 €

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les tarifs actuels, en supprimant les formats non proposés (1/16^e de page, 1/2 page pour et 1 page entière pour le POL'infos et 1 page entière pour le livret d'accueil)

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir les tarifs publicitaires pour l'année 2025, tels qu'indiqués ci-après :

ENCARTS PUBLICITAIRES	Livret d'accueil	1/4 page	100 €
		1/2 page	150 €
	POL'infos	1/8 page	100 €

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Philippe TISSOT
Maire

Pour extrait certifié conforme

Certifiée conforme compte tenu de la
publication et de la transmission en préfecture le
9 octobre 2024

